

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2014 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2013, celui-ci étant identique en tous points au compte administratif.

- Le Conseil, à l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, a approuvé le compte administratif de l'année 2013, qui s'établit comme suit :

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	694 432.10 €	/
Opérations de l'exercice	9 789 607.64 €	10 633 463.16 €
TOTAUX.....	10 484 039.74 €	10 633 463.16 €
Résultats de clôture	/	149 423.42 €
Restes à réaliser	0.00€	18 639.73 €
Totaux cumulés	10 484 039.74 €	10 652 102.89 €
Résultats définitifs	/	168 063.15 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'affecter le résultat de l'année de l'exercice 2013 comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :	
Excédent :	228 508.90 €
Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	728 650.58 €
Soit un résultat à affecter :	957 159.48 €
* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BS 2014) hors restes à réaliser :	- 807 736.06 €
* Solde des restes à réaliser en investissement :	18 639.73 €
* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BS 2014) :	789 096.33 €
* Affectation d'une somme de 168 063.15 € à la ligne 002 du budget supplémentaire 2014.	

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la décision budgétaire modificative n°1 comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montant
011 - Dépenses	Entretien Batiment Espace Jeunesse Sinistre	61522	33 000,00 €
77 - Recettes	Remboursement Sinistre Espace Jeunesse	7788	33 000,00 €
014 - Dépenses	Versement Taxe de Sejour ALM	739113	500,00 €
65 - Dépenses	Indemnités élus	6531	- 500,00 €
65 - Dépenses	Subventions exceptionnelles	65748	3 000,00 €
74 - Recettes	Dotation péréquation	74127	1 000,00 €
74 - Recettes	Dotation solidarité rurale	74121	1 000,00 €
74 - Recettes	DGF : Dotation forfaitaire	7411	1 000,00 €
TOTAL			- €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête de l'artisanat (sous réserve que la manifestation ait lieu).

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au M.J. Athlétisme pour l'organisation de la course pédestre du 1^{er} mai.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à Madame BOUILLAND Lucie et Monsieur GARNIER Romain pour un projet situé dans le Hameau de la Guyonnière au titre de l'accompagnement de la commune à l'accession sociale (prêt à taux zéro +).

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes VADOT, BLOUET, GUILMIN, TENDRON, MM. ROBIN et KOBİ), a adopté une motion par laquelle la commune déclare son opposition à l'application de la réforme des rythmes scolaires en l'état, et demande la réouverture de la concertation nationale pour obtenir le financement nécessaire à l'application de cette réforme.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, BLOUET, GUILMIN, TENDRON, MM. ROBIN et KOBİ), a adopté l'organisation des semaines scolaires pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, tenant compte de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci tient compte d'une adaptation au schéma précédemment voté par le conseil, qui concerne la pause méridienne (avancée d'un quart d'heure chaque jour).

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes VADOT, BLOUET, GUILMIN, TENDRON, MM. ROBIN et KOBİ), a fixé le montant de la participation financière due par les familles dont les enfants bénéficieront des temps d'activités périscolaires (TAP) comme suit :

- participation financière forfaitaire par enfant des écoles élémentaires fréquentant les TAP, à 2 € par semaine, pour l'année scolaire 2014-2015.
- Gratuité pour les élèves de CLIS (Marcel Pagnol).
- Inscription et participation financière due de période à période (soit de vacances scolaires à vacances scolaires).

- Le Conseil, à l'unanimité, a voté les tarifs de l'accueil périscolaires/études municipales ainsi que de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE/ETUDES MUNICIPALES – 2014-2015

Tranches de quotient	tarifs à la 1/2h (matin et soir) Année 2013-2014	tarifs au 1/4h Année 2014-2015
0 à 336	0,80 € et 0,55 €	0,30 €
337 à 524	0,85 € et 0,60 €	0,35 €
525 à 823	0,90 € et 0,63 €	0,40 €
824 à 1036	0,95 € et 0,67 €	0,45 €
1037 et plus	1,00 € et 0,69 €	0,50 €

TARIFS DES REPAS – RESTAURATION SCOLAIRE – 2014-2015

Tranches de quotient familial	0 à 336		337 à 524		525 à 823		824 à 1036		1037 et plus	
	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2013-2014	Année 2014-2015
REPAS (élèves maternelle ou élémentaire)	1,26 €	1,29 €	1,58 €	1,61 €	2,96 €	3,02 €	3,38 €	3,45 €	4,22 €	4,30 €
REPAS (adultes)	6,02 €									

- Le Conseil, à l'unanimité, a proposé les candidatures suivantes pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires domiciliés sur la commune :

1	ABLAIN Pierre-Samuel
2	PAIN Roselyne
3	DE BERSACQUES Nicole
4	LEFEBVRE Régis
5	PASQUIER Christophe
6	DUGENETAIS Stéphane
7	BROUARD Tiffany
8	LOZE Sylvie
9	HABAROU Jean-Charles
10	MAGRES Patricia
11	JULIENNE Joseph
12	KOBI Abdessamad
13	ROULOIS Didier
14	BEAUPERE Gilles

Commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune :

15	VIEMONT Jacques
16	GUILLOIS Paulette

Commissaires suppléants domiciliés sur la commune :

1	AMOROSO Christian
2	RENAUD Jacques
3	BONDU Josette
4	LEMAIRE Nathalie
5	CAHAREL Daniel
6	DENIAUD Sylvie
7	GERMON Joël
8	GRELARD Jacky
9	PETIT Pascal
10	VERMORELLE Mireille
11	ROBIN Daniel
12	JOYEAU René
13	DAMIENS Marc
14	DIDIER Célia

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention entre Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire et la commune portant sur les travaux d'effacement de réseaux rue René Bazin, dans le cadre de l'opération « Vivre son Age ». La participation financière de la commune s'élèvera à 8 004.62 €TTC.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de partenariat entre GrDF et la commune relative à l'accueil sur le territoire communal des équipements techniques nécessaires au déploiement d'antennes permettant le télélevé des compteurs. GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 €HT par site équipé, en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques.

- Le Conseil, à l'unanimité, a désigné Nathalie LEMAIRE pour le représenter au sein de la société publique locale d'aménagement Angers Agglomération.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Création :

*un poste d'Agent de maîtrise principal au 01/06/2014

Suppression :

* un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/06/2014

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les modifications à apporter au contrat de l'emploi saisonnier non titulaire pour la piscine municipale, comme suit :

Du 07 au 08 juin : 9 heures 50

Du 09 au 22 juin : 28 heures hebdomadaires

Du 23 juin au 06 juillet : 26 heures 50 hebdomadaires

Du 07 juillet au 24 août : 35 heures hebdomadaires

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 27 mai 2014.

**Le Maire
Stéphane PIEDNOIR**